



Bulletin d'inscription saison 2019/2020



badbam72@gmail.com

BAD ARNAGE MULSANNE

www.bam72.com

US ARNAGE BADMINTON & BAD ARNAGE MULSANNE

CONSIGNES ET INFORMATIONS POUR L'INSCRIPTION

Documents obligatoires pour vous inscrire au club :

Formulaire unique du Certificat médical d'aptitude à la pratique du badminton de la Fédération Française de badminton (téléchargeable sur le site FFBAD). **A présent valable 3 ans. (sous réserve d'avoir répondu « NON » à toutes les questions du Questionnaire de Santé)**

Le règlement par espèces, bons CAF ou chèque(s) à l'ordre du B.A.M ou de l'USA badminton, en fonction du créneau d'inscription. Si paiement par chèques vacances + 1€ de frais de dossier en plus.

Demande de Licence 2019/2020

Nom : Prénom

Sexe : F ☐ M ☐ né(e) le Nationalité :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL FIXE : TÉL MOBILE :

E-mail obligatoire

Partie réservée au Club

Inscription de Arnage ☐

Inscription de Mulsanne ☐

Certificat médical Année () ☐

Paiement ☐

RENOUVELLEMENT DE LICENCE = **Obligation** de rendre son dossier d'inscription **avant 31/08/2019**

Le BAM se réserve le droit de refuser l'accès au gymnase pour toute personne NON A JOUR de son dossier d'inscription **à cette date.**

LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE adhérer à l'assurance- responsabilité civile et individuelle accident- proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notice d'assurance

Les licenciés ont la possibilité de ne pas adhérer au contrat « individuel accident » proposé par la fédération. Les garanties sont décrites dans le document consultable sur le site de la FFBAD.

Le coût de cette assurance est de 0,75€ par année de licence inclus dans la cotisation. En cas de refus de souscrire au contrat collectif d'assurances, le licencié doit faire parvenir une attestation prouvant la couverture légale prévue par le code du sport au siège de la fédération par l'intermédiaire du club. Dans le cadre d'une adhésion Adulte Loisir, le sportif doit également faire parvenir au club cette attestation.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE : Considérant le Code du sport-Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,-Art L.232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »-Art L.232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'Art L.232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'Art L.232-1 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

DROIT A L'IMAGE : Lors de manifestations : sportives compétitions et loisirs internes, culturelles, organisées par le club, la FFBAD, la ligue, le comité et/ou un club affilié à la fédération, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées par tous moyens photos et vidéos dans le cadre des activités du club et ce, pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise le BAM, et les autres intervenant ci dessus à procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du BAM, du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient. Cette autorisation est consentie pour la promotion en premier lieu du club, de la FFBAD et du badminton à titre gratuit pour une durée de 10 ans et vaut pour le monde entier.

Les responsables légaux des enfants mineurs sont tenus de remplir l'autorisation d'intervention ci-dessous

JE SOUSSIGNÉ : M. ☐ MME ☐

Nom : Prénom

AGISSANT EN QUALITÉ DE : ☐ PÈRE, ☐ MÈRE, ☐ TUTEUR, ☐ TUTRICE, autorise pour mon fils (ma fille, mon ou ma pupille), le responsable du club à faire intervenir les services de santé publique en cas d'accident corporel de l'enfant

Nom Prénom

Ces informations sont destinées à la Fédération Française de Badminton. Nous pouvons être amenés à utiliser ces informations à des fins de prospection. Si vous ne souhaitez pas, cochez la case ci-contre : ☐

Nous envisageons de transmettre votre adresse de courrier électronique à des tiers (partenaires commerciaux, par exemple) à des fins de prospection (commerciale, par exemple). Si vous ne souhaitez pas, cochez la case ci-contre : ☐

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande adressez-vous à cnil@ffbad.org

ADHÉRENTS : COTISATIONS

ENFANTS 2009 à 2012 : 95 € (un tee-shirt offert) ☐

JEUNES 2002 à 2008 : 110 € (un tee-shirt offert) ☐

ADULTES : 120 € ☐

Pour bénéficier de la réduction, les dossiers de tous les membres doivent être rendus ensemble

✓ 2 licences du même foyer fiscal : couple, parent/enfant, frère/sœur (même lieu de résidence) = -10€

✓ 3 licences du même foyer fiscal : couple, parent/enfant, frère/sœur (même lieu de résidence) = -20€

✓ 4 licences du même foyer fiscal : couple, parent/enfant, frère/sœur (même lieu de résidence) = -30€

Proposition de plusieurs créneaux en fonction des âges, du niveau du joueur, de l'encadrement par un entraîneur ou non
Afin de permettre l'homogénéité des groupes, la décision sera validée par le conseil d'administration du BAM.
Inscription dans 1 seul créneau encadré sauf accord du bureau directeur sur proposition du cadre technique.

Créneaux	N°	Gymnase de MULSANNE	Encadrement par entraîneur	Gymnase d'ARNAGE
Lundi	1	17h45-19h15 : G1 Jeunes 2005-2008 (encadré)	OUI	
Lundi	2	19h15-20h45 : G1 Adultes Débutants et Confirmés, Jeunes 2002-2004 (<i>entraîneur</i>)	OUI	
Lundi	3	20h45-22h45 : G1 Prioritaires Interclubs 20h30-22h30 : G2 Adultes en jeu libre	NON	
Mardi	4		OUI	17h30-18h55 : Jeunes 2005-2008 et enfants 2009-2012 (<i>entraîneur</i>)
Mardi	5		OUI	19h-22h : Adultes Compétiteurs confirmés Equipes Interclubs 1-2 voir 3 (<i>entraîneur</i>)
Mercredi	6		NON	19h30-21h30 : Adultes en jeu libre avec encadrant conseil.
Jeudi	7	17h30-19h00: G1 Enfants débutants 2009-2013 (<i>entraîneur</i>)	OUI	
Jeudi	8	19h-21h : G1 Adultes compétiteurs et Jeunes Compétiteurs 2002-2004 (<i>entraîneur</i>)	OUI	
Jeudi	9		NON	19h30-21h30 : Adultes en jeu libre avec encadrant conseil
Vendredi	10	19h-20h45 : G2 Jeunes confirmés 2002-2008 (<i>entraîneur</i>)	OUI	
Samedi	11	9h-11h : G1 Adultes Loisirs, Débutants et Confirmés, Jeunes 2002-2004 (<i>entraîneur</i>)	OUI	

Créneau Demandé = ()

Créneau Validé = ()

NOUVEAUTE 2019/2020 :

Organisation d'une journée en début de saison (septembre) pour création des équipes Interclubs (les potentiels joueurs doivent se faire connaître auprès de Marius, un groupe validera les compositions d'équipes).

Pour les mineurs, moi le représentant légal, je dois m'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser mon enfant au gymnase, et mon enfant :

☐ Ne peut pas partir seul à la fin de l'entraînement sans son représentant légal ou une personne dûment identifiée ci-dessous

Nom : _____

Prénom : _____

Je m'engage à venir chercher ou faire venir chercher mon enfant à l'heure de fin d'entraînement et avertir du départ de l'enfant auprès de l'entraîneur.

☐ Peut partir seul à la fin de l'entraînement en avertissant l'entraîneur.

Le club ne sera pas tenu responsable en cas de non-respect de ce point de règlement

➤ **J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur du club**

Règlement :

Moyen de paiement ☐ Espèces ☐ Chèque ☐ Bons CAF ☐ Chèques vacances + 1€ (frais de gestion par adhésion)

En ☐ 1 fois ☐ 2 fois ☐ 3 fois (à partir de 3 adhésions) ☐ 4 fois (à partir de 3 adhésions)

Je viens d'adhérer pour la saison 2019-2020 au BAM et par conséquent, je m'engage à participer à la vie de mon club de différentes manières.

Je devrai réaliser dans l'année sportive une ou plusieurs actions (permanence à la buvette, confection de gâteaux ou salades composées, quiches, pizzas destinés à la vente, préparation ou rangement de la salle lors des tournois du club, tenue de la table de marque, don de lots) dans les manifestations organisées par le club:

- ✓ Aide ponctuelle pour l'organisation du **26^{ème} tournoi national du BAM 04 & 05 Janvier 2020.**
- ✓ Aide ponctuelle pour **1^{er} tournoi DD et DH le samedi 5 octobre 2019**
- ✓ Aide ponctuelle lors des manifestations.
- ✓ Aide pour les compétitions des jeunes que le club va recevoir (calendrier disponible au gymnase)

Mon entreprise _____ **peut être partenaire du BAM**

Contacter : _____ **Téléphone** _____

Signature obligatoire du licencié ou de son représentant légal

Faire précéder la signature de la mention « j'accepte les conditions proposées » et « lu et approuvé »